

# Travailleurs indépendants SCHL

## Solution conventionnelle assurée

Réservé aux courtiers en prêts hypothécaires  
à titre d'information

Ce programme est conçu pour les travailleurs autonomes qui exercent depuis moins de trois ans et qui ne sont pas en mesure de fournir de preuves de revenu standards. L'admissibilité au prêt hypothécaire peut alors se baser sur un historique de crédit démontrant qu'ils gèrent leur crédit et leurs finances de façon responsable depuis au moins 2 ans.

### APERÇU

#### Termes

- Taux fixe : termes fermés de 6 mois, 1 à 5 ans, 7 et 10 ans
- Taux fixe : termes ouverts de 6 mois et 1 an
- Taux fixe : terme convertible de 6 mois
- Taux variable : termes de 3 et 5 ans<sup>1</sup>

#### Propriétés admissibles

- Maximum 2 unités, dont une occupée par le propriétaire
- Nouvelles constructions couvertes par un plan de garantie des maisons neuves approuvé
- Propriétés existantes
- Propriétés prêtes à la vente, situées dans un marché immobilier durable où la demande liée à la revente est réelle

#### Fréquences de paiement

- Mensuelle, bihebdomadaire, bihebdomadaire accélérée, hebdomadaire, hebdomadaire accélérée

#### Privilèges de remboursement anticipé

- Augmentez vos paiements jusqu'à concurrence de 15% : une seule fois par année civile<sup>2</sup>
- Remboursez par anticipation jusqu'à 15% du principal initial; une seule fois par année civile

#### Durée d'amortissement maximale

- RPV  $\geq$  80% - 25 ans ; RPV  $<$  80% - 35 ans
- Valeur maximale de la propriété: RPV  $\geq$  80% - moins de 1 000 000 \$

#### Montants de prêt

- 50 000 \$ à 750 000 \$
- Utilisation maximale de valeur nette: 200 000 \$

#### Admissibilité du/des demandeur(s)

- Résident permanent avec moins de trois années d'exercice en tant que travailleur autonome
- N'est pas offert aux demandeurs n'ayant pas d'antécédents de crédit au Canada, à ceux qui sont payés à la commission et aux résidents non permanents
- Minimum de deux (2) ans d'exercice dans le même type d'activité, même si ce n'est pas en tant que travailleur autonome

### SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Achat
- Achat avec rénovations
- Refinancement

#### Exclusions

- Immeubles locatifs
- Résidences secondaires

### CRITÈRES DE CRÉDIT

- **Cote de crédit minimum :**  
Cote  $\geq$  650 : 90% pour l'achat; 80% pour le refinancement  
620 à 649 : 85% pour l'achat; 80% pour le refinancement  
600 à 619 : 75% pour l'achat et le refinancement
- **ABD/ATD<sup>3</sup> maximum**  
35%/42% si cote entre 600 et 679  
39%/44% si cote  $\geq$  680

### AVANTAGES ET OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Garantie de taux à rétroviseur
- Garantie de taux prolongée pour bâtiments en construction
- Transfert
- Crédit-relais<sup>4</sup>

À suivre

## APERÇU (suite)

---

### Documents exigés

- Copie du permis d'exploitation, de l'inscription au compte de TPS/TVH ou des statuts montrant que l'entreprise existe depuis moins de trois ans
- Analyse du caractère raisonnable du revenu déclaré, compte tenu de la nature du travail autonome exercé par l'emprunteur
- Avis de cotisation le plus récent démontrant qu'il n'y a pas d'arriérés d'impôts
- Lettre d'attestation de revenu

Remarque : les documents exigés peuvent varier au cas par cas.

Soutien régional. Présence nationale. B2B Banque, c'est une équipe de développement des affaires chevronnée, des souscripteurs hypothécaires expérimentés, une rémunération compétitive et une remarquable gamme de solutions hypothécaires. Pour nous, c'est ça être **la banque au service des courtiers**.

Contactez-nous au 1.886.884.9407, ou visitez [b2bbanque.com/prêts-hypothécaires](http://b2bbanque.com/prêts-hypothécaires).

<sup>1</sup>Prêt hypothécaire à taux variable – SCHL avec cote de crédit > 650 seulement. <sup>2</sup>Ce privilège de remboursement anticipé est accessible après le premier anniversaire du prêt hypothécaire; il n'est pas cumulatif. <sup>3</sup>La flexibilité en matière de service de la dette est basée sur l'évaluation de la qualité d'ensemble de la demande. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à une plus grande flexibilité en matière de service de la dette. <sup>4</sup>Offert par la Banque Laurentienne du Canada. Une cote de crédit satisfaisante ne donne pas nécessairement droit à une plus grande souplesse dans le remboursement du prêt. Tous les prêts hypothécaires sont administrés et déboursés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. B2B BANQUE et la BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque.